Quelles autorisations
pour quels travaux ?

DP : **D**éclaration **P**réalable
PC : **P**ermis de **C**onstruire

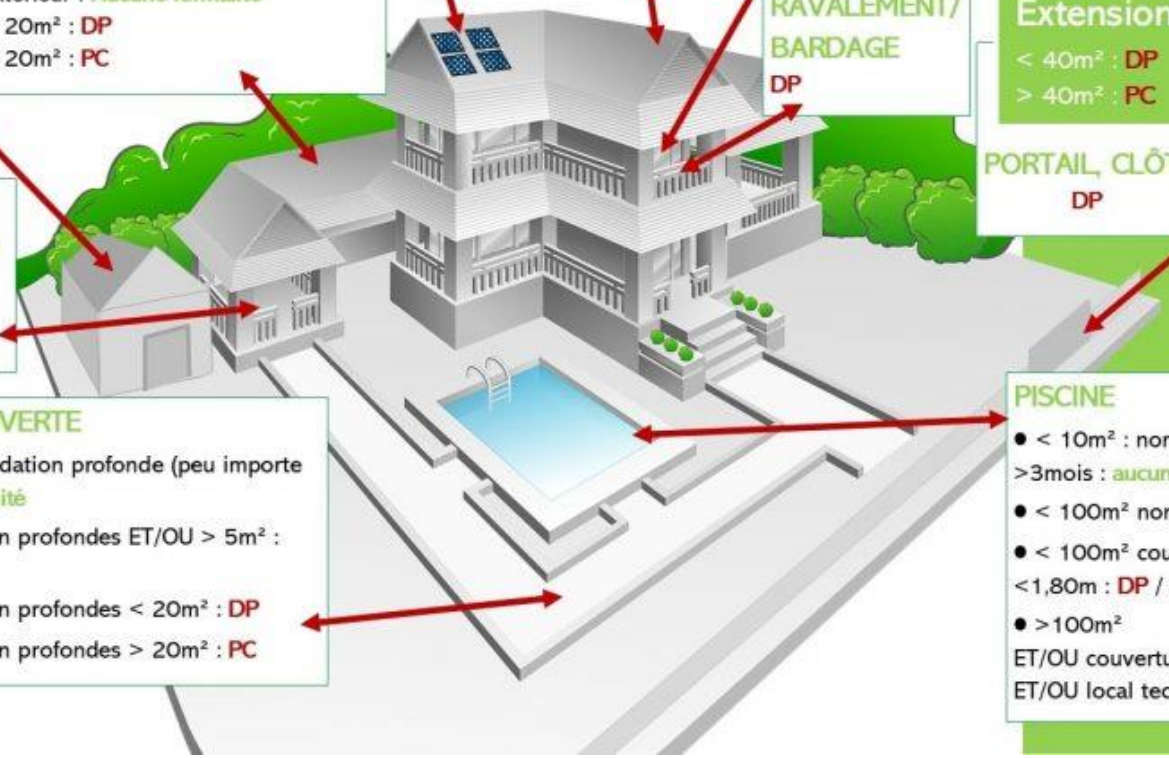

PANNEAUX SOLAIRES
VELUX
DP

TOITURE
- Réfection: DP
- Auvent, préau
< 5m² : Aucune formalité
< 20m² : DP
> 20m² : PC

FENÊTRE
Création, Modification, Suppression
DP

DÉMOLITIONS
Permis de démolir
peu importe la surface démolie

COMBLES
- Aménagement en surface d'habitation
< 5m² sans modification de l'aspect extérieur : Aucune formalité
< 20m² : DP
> 20m² : PC

FACADE RAVALEMENT/ BARDAGE
DP

Extension
< 40m² : DP
> 40m² : PC

GARAGE
ABRI BOIS / BETON
< 5m² : Aucune formalité
< 20m² : DP
> 20m² : PC

PORTAIL, CLÔTURE, MUR
DP

VÉRANDAS
TERRASSES COUVERTES
< 5m² : Aucune formalité
< 20m² : DP
> 20m² : PC

TERRASSE NON COUVERTE
- Sans surélévation ni fondation profonde (peu importe la surface) : Aucune formalité
- Surélevée avec fondation profondes ET/OU > 5m² : Aucune formalité
- Surélevée avec fondation profondes < 20m² : DP
- Surélevée avec fondation profondes > 20m² : PC

PISCINE
- < 10m² : non couverte et restant >3mois : aucune formalité
- < 100m² non couverte : DP
- < 100m² couverte avec couverture <1,80m : DP / >1,80m : PC
- >100m²
ET/OU couverture +1,80m de haut
ET/OU local technique > 20m² : PC

+ d'infos et formulaires sur www.service-public.fr